



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION FETES GALANTES POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 17
SEPTEMBRE 2021**

**DÉCISION N° DM-21-312
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Fêtes galantes, représentée par Madame Béatrice Massin, dont le siège social est situé 2 bis rue des Camélias – 94 140 Alfortville – pour l'organisation du spectacle « Fata Morgana » le 17 septembre 2021, dont le prix de cession est fixé à 7 912,50 € (sept mille neuf cent douze euros et cinquante centimes) TTC et les frais annexes à 1 114,71 € (mille cent quatorze euros et soixante et onze centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Fêtes galantes, représentée par Madame Béatrice Massin, dont le siège social est situé 2 bis rue des Camélias – 94 140 Alfortville – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Fata Morgana » le 17 septembre 2021, dont le prix de cession est fixé à 7 912,50 € (sept mille neuf cent douze euros et cinquante centimes) TTC et les frais annexes à 1 114,71 € (mille cent quatorze euros et soixante et onze centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210917-lmc1H8785H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/09/2021 Date de Publication : 17/09/2021
